



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 18 octobre 2024.

Date d'affichage : mercredi 30 octobre 2024.

Le vendredi vingt-cinq octobre deux mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Bruno JOLLY et Maxime ZIELONY.

Absent excusé : Monsieur Michel TRONCHE.

Procuration : Monsieur Michel TRONCHE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre POIROT.

Délibération N°25/2024 AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE RD 434

Monsieur le Maire présente le dossier de sécurisation de la traversée du village préparé par l'ATD 88.

Montant total des travaux HT : 34 680,00 €

Montant total opération HT : 36 780,00 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Amendes de police	25%	9 195 €
Etat DETR	30 %	11 034 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)		20 229 €
Fonds propres		16 551 €
Emprunts		0 €
Sous-total collectivité		16 551 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		16 551 €

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 31/10/2024 à 09h37

Référence de l'AR : 088-218803112-20241025-252024-DE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture des Vosges.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le



Jean-Pierre POIROT
2024.10.30 10:26:24 +0100
Ref:7492955-11239879-1-D
Signature numérique
le Maire